

Arrondissement du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne
Nombre de Conseillers : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 17



DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 janvier 2009
Sous la présidence de M. Jean-Jacques FRITZ,
Maire

Présents : tous les membres
Sauf : Mme DROEHNLE-BREIT Corine, excusée
Donnant procuration à Mme WOLFER-FREPPPEL
Simone, M. Patrick KOCH

Secrétaire : SCHNEIDER Jeanine

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2009

Approbation du contrat de développement et d'aménagement du territoire Kochersberg – Ackerland- Les Châteaux :

Monsieur le Maire de la Commune d'Achenheim expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux qui devrait être signé prochainement par le Conseil général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Il rappelle que ce contrat de territoire qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2009-2014. A ce titre certaines opérations portées par la Commune sont inscrites dans ce contrat.

Il indique que l'assemblée plénière du Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 15 et 16 décembre 2008. Il sollicite l'autorisation de Conseil Municipal de signer ce document après la consultation préalable avec le Conseil Général prévue en Mairie d'Achenheim le vendredi 30 janvier 2009 à 18H00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune d'Achenheim :

- Prend acte du contrat de territoire-Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux conclu pour la période 2009-2014
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire Kochersberg-Ackerland-Les Châteaux sous réserve d'accord intervenu entre les parties et la communauté de Communes Les Châteaux.

Approuvée à l'unanimité

.../...

Avis sur la demande de mise en service d'une installation classée « HOLCIM Granulats » (site de Holtzheim) :

Après l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande de mise en service d'une installation classée « HOLCIM Granulats » (site de Holtzheim) à la condition d'obtenir la garantie que l'équipement nouveau n'entraîne aucune augmentation de transit de poids lourds liés à cette exploitation dans la Commune d'Achenheim.

Approuvée à l'unanimité.

Souscription de Contrats d'Assurances

Après exposé de M. le Maire suivi des commentaires du premier adjoint et suite à l'avis d'appel public à la concurrence (MAPA – marché à procédure adaptée) pour la souscription des contrats d'assurances publié au BOAMP le 5 novembre 2008 , le Conseil municipal opte pour l'offre de GROUPAMA ALSACE pour la souscription des contrats d'assurances de la commune à compter du 1^{er} janvier 2009 pour un montant de :

- 6.880,00 euros pour le contrat VILLASSUR
- 1.255.00 euros pour les contrats de véhicules

Pour l'assurance statutaire :

- 1,20 % appliquée à la masse salariale majorée des charges patronales forfaitaires de 25% pour les agents affiliés à l'IRCANTEC
- 3,60 % appliqué à la masse salariale majorée des charges patronales forfaitaires de 42% pour les agents affiliés à la CNRACL

et autorise M. le Maire à signer ces contrats.

Approuvée à l'unanimité.

Mission d'Assistance Public à maîtrise d'ouvrage

Après exposé de M. le Maire suivie des précisions de l'adjoint chargé de l'urbanisme et suite à l'avis appel public à la concurrence (MAPA) pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la révision du P.O.S. de la commune d'Achenheim en vue de sa transformation en P.L.U., le Conseil Municipal approuve l'offre présentée par le Conseil Général – Pôle Aménagement du territoire – Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme Centre pour cette mission AMO pour un montant de 19.614.40 euros TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer ces contrats.

Approuvée à l'unanimité.

Achat photocopieur pour l'école Maternelle

Le Conseil Municipal, décide l'achat d'un photocopieur pour l'école maternelle, après consultation la société retenue est FAC-SIMILE pour un montant de 1897.56 euros TTC et autorise M. le Maire à signer le contrat de maintenance .

Approuvée à l'unanimité.

Fixation du tarif pour la location des salles communales :

Après exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs de locations des salles communales comme suit :

<u>Salle polyvalente :</u>	Eté	Hiver
Salle seule	440.00	550.00
Salle avec cuisine	605.00	715.00
1/2 journée	220.00	330.00
 <u>Salle des Fêtes :</u>		
Salle seule	220.00	275.00
Salle avec cuisine	308.00	363.00
½ journée	110.00	165.00
 <u>DOJO</u>		
1/2 journée	110.00	143.00
Journée entière	198.00	231.00

Avec une réduction des 30% pour les résidents d'Achenheim et de 50% pour les associations d'Achenheim.

Les associations d'Achenheim peuvent bénéficier de la gratuité une fois par an.

Ces nouveaux tarifs comprennent l'assurance multirisques

Tarifs horaires de la salle des Fêtes et du DOJO minimum de 4 heures

Résidents d'Achenheim : 11.00

Extérieurs : 22.00

A compter du 1^{er} février 2009.

Approuvée à l'unanimité.

Orientations budgétaires :

Les Conseillers Municipaux s'expriment dans le cadre de la fixation de l'avant projet de Budget Primitif 2009 sur les équipements qu'ils jugent prioritaires pour l'exercice 2009.

Ils approuvent la décision de principe de ne pas augmenter la part communale des impôt locaux.

Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe non -titulaire pour un besoin occasionnel :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet en qualité de non titulaire.

Les attributions consisteront à un besoin occasionnel pour l'accueil de la Mairie pour une durée de 2 mois.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 12/35^{ème}

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 314 majoré 303

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin occasionnel.

Approuvée à l'unanimité.

Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe titulaire à temps complet soit 35 heures de durée hebdomadaire de service à compter du 1^{er} Mai 2009

Approuvée à l'unanimité.